



Portrait de l'Organisation des Suisses de l'étranger

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est le centre de compétences pour toutes les questions relatives aux citoyens suisses vivant à l'étranger ainsi qu'à la mobilité internationale des Suisses. Elle est une organisation non gouvernementale, indépendante, politiquement et confessionnellement neutre. Elle se compose du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) et du secrétariat et est reliée aux associations et institutions suisses dans le monde ainsi qu'aux écoles suisses à l'étranger.

L'OSE s'investit, dans l'esprit de l'article 40 de la Constitution, pour le maintien de liens étroits entre la Suisse et ses citoyens à l'étranger. Elle soutient les Suisses dans leur mobilité internationale, favorise l'échange entre le pays et sa diaspora et s'adresse particulièrement aussi aux jeunes Suisses de l'étranger.

L'OSE défend les intérêts des Suisses vivant à l'étranger vis-à-vis des autorités et de l'opinion publique en Suisse. Le Conseil des Suisses de l'étranger, composé de membres des communautés suisses à l'étranger, est quant à lui le porte-parole de la diaspora.

L'OSE informe ses compatriotes à l'étranger sur la Suisse et son actualité. Elle met à disposition des électeurs suisses à l'étranger les informations de base nécessaires à l'exercice de leurs droits politiques en Suisse.

L'OSE relie les Suisses de l'étranger entre eux ainsi qu'avec les autorités, les institutions et l'opinion publique en Suisse. Pour remplir pleinement cet objectif, elle collabore avec les associations et institutions suisses dans le monde.

L'OSE conseille les Suisses sur l'émigration, les séjours à l'étranger et le retour en Suisse. L'OSE, en collaboration avec ses organisations partenaires, offre aux Suisses de l'étranger une large palette de prestations.

L'OSE s'appuie autant que possible sur le bénévolat pour la réalisation de ses tâches au service de la Cinquième Suisse. Elle collabore étroitement avec les autorités de la Confédération, des cantons et des communes ainsi qu'avec les institutions partenaires.

Par souci de lisibilité, les termes désignant des personnes s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

(Version adopté par le Comité de l'OSE le 5.11.2010)